



Avis de Soutenance

Monsieur Sulaiman ALSANAN

Droit – E2DSP Toulouse

Soutiendra publiquement ses travaux de thèse intitulés :

*Le principe de transparence à travers le droit d'accès aux documents administratifs :
étude comparée entre la France et le Koweït*

dirigés par Monsieur Mathias AMILHAT

Soutenance prévue le **mercredi 1^{er} juillet 2026 à 9h30**

Lieu : Université Toulouse Capitole

Salle MS001

Composition du jury proposé

M. Mathias AMILHAT	Université Toulouse Capitole	Directeur de thèse
Mme Élise UNTERMAIER-KERLÉO	Université Jean Moulin, Lyon 3	Rapporteur
M. Fabien BOTTINI	Le Mans Université	Rapporteur
Mme Sophie THÉRON	Université Toulouse Capitole	Examinatrice

Mots-clés : Accès aux documents administratifs, Transparence, CADA, Démocratie administrative, Koweït-France, Secret

Résumé :

La thèse examine de manière comparative le droit d'accès aux documents administratifs en France et au Koweït par l'examen de ses fondements juridiques, ses mécanismes institutionnels et ses modalités de mise en œuvre. En France, ce droit s'inscrit dans une tradition ancienne de transparence administrative, renforcée par l'action d'autorités administratives indépendantes. À l'inverse, au Koweït, l'adoption récente de la loi sur le droit de l'accès aux informations marque une étape fondatrice dans un contexte juridique et administratif historiquement caractérisé par la culture du secret. La comparaison met ainsi en évidence des trajectoires différentes, liées aux traditions juridiques, politiques et institutionnelles propres à chaque État. Ce travail met en lumière les divergences dans les mécanismes de garantie et de contrôle du droit d'accès. Ces divergences sont principalement le fruit de la valeur juridique du droit à l'accès à l'information dans les législations nationales et la place du droit international et régional dans l'architecture juridique dans les deux pays. Si des exceptions au droit à l'information sont prévues dans les deux pays, l'exemple français tend à avoir un encadrement plus précis et proportionné, tandis que le Koweït laisse encore une marge plus large aux autorités administratives pour limiter l'accès. L'étude conclut que si le modèle français offre des enseignements précieux en matière de garanties procédurales et d'indépendance institutionnelle, toute réforme au Koweït doit être adaptée à son contexte juridique et sociopolitique. Le développement progressif d'une culture de la transparence, soutenu par des réformes institutionnelles et une implication accrue de la société civile, apparaît ainsi comme la condition essentielle pour faire du droit d'accès aux informations un véritable levier de gouvernance démocratique.